



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 7

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an 2022, le **23 juin à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Christophe-Reynald MICHEL, Olivier VAGNEUX

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Charles DARMON donne pouvoir à Pascal LEGRAND (jusqu'au point n°13 inclus), Jérôme DUEZ donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Roxane NÉE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Lydia BERNET donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT, Alexis IZARD donne pouvoir à Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe-Reynald MICHEL

N° 4/136

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N° 4/136
DU JEUDI 23 JUIN 2022
Scolaire Enfance
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS AUTOUR DE L'ECOLE

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 27/06/2022
ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022136-DE

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et de la famille,

VU la délibération n°7/283 du 16 avril 2016 portant approbation sur les temps autour de l'école,

VU la délibération n°14/385 du 23 juin 2016 portant modification sur les temps autour de l'école,

VU la délibération n°10/609 du 20 juin 2018 portant sur les orientations éducatives de la commune et modification du règlement des temps autour de l'école,

VU la délibération n°20/748 du 24 juin 2019 portant modification sur le règlement intérieur des temps autour de l'école,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement de fonctionnement pour assouplir les modalités de réservation, faciliter les organisations familiales et mieux gérer les commandes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement les règles concernant l'accueil du soir,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat d'accueil pour les enfants porteurs de handicap afin d'adapter l'accueil à leurs besoins spécifiques,

VU l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative et démocratie locale en date du 14 juin 2021,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Sandrine VIEZZI, adjointe au Maire déléguée à l'éducation, à la réussite éducative et au périscolaire,

Amendement déposé par Olivier VAGNEUX :

Dans le règlement, il est supprimé :

Page 3 : « qui ont déjà fréquenté l'école »

Page 4 : « ce choix devra être déterminé pour l'année »

Page 9 : « si nécessaire »

Il est rétabli :

Page 3 : « passent majoritairement au self »

Page 6 : « Les familles sont informées (...) un mailing »

Page 8 : « 5 euros par demi-heure de retard entamée »

Il est modifié :

Page 7 : Date limite d'annulation de réservation pour les petites vacances scolaires et les grandes vacances scolaires : « Le vendredi avant la semaine suivante »

Page 8 : « les parents ont une semaine pour fournir un justificatif médical »

Par 30 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 8

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA

REJETTE l'amendement

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 27/06/2022

SLO

ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022136-DE

A la majorité par 30 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0

Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Olivier VAGNEUX

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement de temps autour de l'école à compter de la rentrée 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexis TEILLET
Maire

